

Grille tarifaire HONORAIRES de NEGOCIATION TRANSACTION (montants TTC).

Applicable au 1er octobre 2016

<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>MONTANT HONORAIRES TTC</u>
Jusque 10.000 euros	1.500 euros
De 10.000 à 25.000 euros	2.000 euros
De 25.000 à 50.000 euros	3.000 euros
De 50.000 à 75.000 euros	4.000 euros
De 75.000 à 100.000 euros	5.000 euros
Supérieur à 100.000 euros	5%

Conformément aux dispositions des articles 4-9 4°, L. 444-1 alinéa 3 du Code de commerce et L. 112-1 du Code de la consommation, les tarifs de négociation pratiqués par l'office notarial sont affichés, de manière visible et lisible.